

ATTESTATION RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE AGENCE DE VOYAGES

La Compagnie d'Assurances GENERALI IARD dont le siège social est situé à PARIS (9 ème), 7 Bld Haussmann, atteste que l'agence de voyages dont la raison sociale est :

CAP AVENTURE 151 Route des 3 Lucs

13011 MARSEILLE 11

a souscrit un contrat d'assurance n°AA613500 couvrant les conséquences de la Responsabilité Civile Professionnelle, contrat établi conformément aux dispositions de la loi n° 92 645 du 13 juillet 1992 et du décret d'application n° 94- 490 du 15 juin 1994 et prévoyant notamment les montants suivants :

TOUS DOMMAGES CONFONDUS: 4.000.000 Euros par année d'assurance.

Dont dommages immatériels : 1.600.000 Euros par année d'assurance quel que soit le nombre des victimes.

Dont perte, vol ou détérioration des bagages et objets confiés (autres qu'objets précieux, fourrures et bijoux, espèces monnayées, billets de banque, exclus de la garantie) : 32 000 Euros par année d'assurance quelque soit le nombre des victimes.

La présente attestation délivrée pour valoir ce que de droit, expirera le 31/12/2010, et ne peut engager la compagnie au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait le 16dé embre 2009.

LA COMPAGNIE

Par délégation,

BRUNEL SSOCIES
Jean Pierre BRUNEL
a S S u r e u r s

J.P. BRUNEL - B. DEGLESNE - J. BRUNEL - P. GASSEND N° ORIAS: 07005830//07020152/07020151/08044790 BP 117 - 7 P. Victor Hugo - 07001 PRIVAS cedex Tél. 04 75 66 16 66 - Fax 04 75 66 16 69 privas@agence.generali.fr